



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne



Exemplaire à conserver par l'éleveur



Contrat pour la livraison d'œufs issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique Période Avril 2026 – Septembre 2026

Le présent contrat est passé entre :

EARL BIODELICE
Campagne Bonsoy, chemin du Devenset 13680 Lançon Provence
Tel : 06.63.37.10.03 Siret : 832 782 791 000 12

qui s'engage à livrer les œufs commandés à l'AMAPien, désigné ci-dessous, sauf en cas de force majeure liée aux aléas du climat et de la production, et :

L'Amapien Monsieur, Madame

Adresse

Code postal : ville :

Téléphone domicile : Portable :

Courriel :@

L'Amapien est solidaire de l'éleveur dans les aléas de la production.

Lieu de distribution : Maison des associations (ou un autre lieu mis à disposition),
le mardi soir, selon le même calendrier que les légumes.

Durée du contrat : contrat élaboré pour une saison agricole de 6 mois,
soit **26 semaines** du 01/04/2026 au 30/09/2026

Prix de la boîte de 6 œufs : 3,40 € dont 0.17 € de TVA

Contrat pour :

½ boîte	1 boîte	2 boîtes	3 boîtes	4 boîtes
44,20 €	88,40 €	176,80 €	265,20 €	353,20 €

Règlement : le règlement total s'effectue

- à la signature du contrat,

par chèques libellés à l'ordre de «**BIODELICE** » et datés du jour de l'engagement,

- préciser au dos de chaque chèque le MOIS d'encaissement souhaité,
- nombre de chèques :



DES SEMAINES PEUVENT ETRE NEUTRALISEES A LA SIGNATURE DU CONTRAT (AU MAXIMUM 6, REPORTEES OU DEDUITES), MAIS ELLES NE SERONT PLUS MODIFIEES ENSUITE.

LES ŒUFS NON RETIRES LE JOUR DE LA DISTRIBUTION NE SERONT PAS REMPLACES.

La distribution est modifiée en cas de petits calibres.

Salon de Provence le / / 2026

Signature de l'éleveur :

Signature de l'AMAPien :



Consommer local avec L'AMAP

Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne



Reçu à conserver par l'AMAPien **Contrat pour la livraison d'œufs** issus d'un élevage respectant la charte de l'agriculture biologique. Période **avril 2026 – septembre 2026**

Règlement intérieur :

Chaque Amapien s'engage à respecter la charte des AMAP d'Alliance Provence, et en particulier les points suivants :

- La **participation active**, suivant son emploi du temps, à l'organisation des distributions des paniers de 18H à 19h.
- La **solidarité** avec le producteur dans les aléas de production.



Des semaines peuvent être neutralisées à la signature du contrat (reportées ou déduites), mais elles ne seront plus modifiées ensuite.


Les œufs non retirés le jour de la distribution ne seront pas remplacés.

La distribution est modifiée en cas de petits calibres.

Distribution : chaque mardi de 18h00 à 19h00 (changement possible l'été), selon le calendrier ci-dessous :

Avril 2026	Mai 2026	Juin 2026	Juillet 2026	Août 2026	Septembre 2026
mardi 07	mardi 05	mardi 02	mardi 07	mardi 04	mardi 01
mardi 14	mardi 12	mardi 09	mardi 14	mardi 11	mardi 08
mardi 21	mardi 19	mardi 16	mardi 21	mardi 18	mardi 15
mardi 28	mardi 26	mardi 23	mardi 28	mardi 25	mardi 22
		mardi 30			mardi 29

Référente AMAP : Catherine MAXENCE : 06 71 12 57 54

EARL BIODELICEC Campagne Bonsoy, chemin du Devenset 13680 Lançon Provence Tél : 06.63.37.10.03 Siret 832 782 791 000 12	
s'engage auprès de : M., M ^{me} à fournir boîte(s) d'œufs par semaine selon le calendrier ci-dessus, pour la somme de € ; au moyen de chèque(s). Salon de Provence le / / 2026 Signature de l'éleveur :	